



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

La direction générale

Bruxelles,  
MARE/A.2/JF/MS

**Objet : Recommandation n° 45 du CCRUP et du CCM relative à la  
« Prolifération des algues envahissantes dans les régions  
ultrapériphériques »**

Chère Madame Bermudez, cher Monsieur Pavón,

Je tiens à vous remercier pour votre courrier électronique daté du 12 février 2024 et pour l'envoi à la Commission de la « *Recommandation relative à la prolifération des algues envahissantes dans les régions ultrapériphériques* », du Conseil consultatif du marché (CCM) et du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (CCRUP).

La Commission apprécie vos efforts et vos préoccupations et reconnaît que la prolifération des espèces d'algues envahissantes dans les régions ultrapériphériques est un problème important.

Concernant votre recommandation de promouvoir des solutions de rétablissement et de résilience pour les écosystèmes déjà endommagés par les algues envahissantes, nous pensons que des connaissances, des données et des preuves plus nombreuses et de meilleure qualité sont nécessaires pour mieux comprendre l'état actuel des écosystèmes locaux spécifiques et les dommages potentiels auxquels ils sont confrontés, ainsi que les conséquences à court et à long terme pour ces écosystèmes. Il est nécessaire d'acquérir davantage de connaissances sur les solutions de rétablissement et de résilience sûres et respectueuses de l'environnement. Sur la base de ces connaissances supplémentaires, des actions politiques spécifiques pourraient être envisagées. Nous vous serions ainsi reconnaissants de bien vouloir nous faire part de toute connaissance ou information supplémentaire que vous pourriez obtenir.

Concernant le renforcement du soutien à la recherche et le travail avec les parties prenantes sur des solutions qui convertissent les algues Sargasses et *Rugulopteryx Okamurae* en ressources exploitables, la Commission approuve cette recommandation, promeut divers projets de recherche et d'innovation et soutient des entreprises européennes qui explorent les opportunités commerciales découlant de cette menace.

M. David Pavón  
Président du comité exécutif du CC RUP  
[dpavon@ccrup.eu](mailto:dpavon@ccrup.eu)  
Rua de São Paulo, 3  
9760-540 Praia da Vitória  
Açores - PORTUGAL

Mme Yobana Bermudez  
Présidente  
Conseil consultatif du marché  
[yobana.bermudez@conxemar.com](mailto:yobana.bermudez@conxemar.com)  
Regus Commission européenne  
6, rond-point Robert Schuman  
1040 Bruxelles  
BELGIQUE

L'Union européenne a notamment financé des projets de recherche tels que le projet ALIEN <sup>(1)</sup>, qui permet aux modèles démographiques de mieux comprendre comment traiter les sargasses, le projet SODA <sup>(2)</sup>, qui crée des algorithmes de pointe pour la détection des sargasses, et une étude scientifique <sup>(3)</sup>, fournissant des prévisions saisonnières sur les sargasses holopélagiques dans l'Atlantique tropical.

Horizon Europe et d'autres programmes de recherche de l'UE <sup>(5)</sup> soutiennent les innovations en matière de culture d'algues et de systèmes de transformation en divers produits <sup>(4)</sup>. Bien qu'elles ne soient pas spécifiquement consacrées aux algues sargasses ou *Rugulopteryx Okamurae*, les connaissances acquises grâce aux projets financés pourraient également être exploitées dans ce contexte. Par ailleurs, les États membres de l'UE peuvent soutenir financièrement des projets liés aux sargasses <sup>(6)</sup> dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.

Enfin, je prends note de votre recommandation d'organiser des visites de terrain dans les régions ultrapériphériques touchées par la prolifération d'espèces d'algues envahissantes, que nous étudierons dès que possible.

Je me réjouis à l'avance de la poursuite de notre coopération fructueuse. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez contacter Mme Julia Rubeck, notre coordinatrice des conseils consultatifs, à l'adresse [MARE-AC@ec.europa.eu](mailto:MARE-AC@ec.europa.eu).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Kestutis SADAUSKAS

Au nom de Charlina VITCHEVA

Copie : Daniela Costa [dcosta@ccrup.eu](mailto:dcosta@ccrup.eu) ;  
Fabiana Nogueira [fnogueira@ccrup.eu](mailto:fnogueira@ccrup.eu)

---

(1) <https://cordis.europa.eu/article/id/84223-immigration-control-for-invasive-seaweed>

(2) Algorithmes de détection opérationnelle des sargasses (SODA, *Sargassum Operational Detection Algorithms*).

(3) <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2021.722524/full>

(4) Par ailleurs, les algues sont déjà largement utilisées pour l'alimentation animale : Règlement (UE) 2022/1104 de la Commission du 1er juillet 2022 modifiant le règlement (UE) 68/2013 relatif au catalogue des matières premières pour aliments des animaux (*JO L 177 du 4.7.2022, p. 4*).

(5) Y compris les actions de recherche dans le cadre d'Horizon 2020, du Fonds de cohésion, du programme LIFE, du Fonds européen de développement régional, du Fonds structurel et d'investissement européen, etc.

(6) Les objectifs spécifiques 2.1 (aquaculture), 2.2 (commercialisation et transformation) et 3.1 (développement local mené par la communauté) pourraient être pertinents. Les opérations sont sélectionnées par l'autorité de gestion sur la base des règles nationales d'éligibilité.

